FPR n°B63 **DEPARTEMENT DES RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX**

FILIERE : Génie forestier

FAMILLE METIERS : Domaine intermédiaire

ACTIVITES :

Le chef du Département des risques climatiques et environnementaux est responsable sous l'autorité du Directeur de la reforestation, des risques climatiques et environnementaux et en conformité avec les textes en vigueur de promouvoir la mise en œuvre de toute action visant la protection des écosystèmes forestiers

MISSIONS :

Le chef du Département des risques climatiques et environnementaux a pour missions principales de :

- Assurer la protection contre les incendies et la surveillance globale de l'état de santé des forêts ;
- Animer la cellule de Veille-Crise ;
- Assurer la rédaction des Flashs Risque avec une fréquence régulière ;
- Assurer les missions d'audit du système de management risques climatiques et environnementaux ;
- Veiller à la tenue du registre de sécurité selon les normes spécifiques au Management risques climatiques et environnementaux ;
- Contribuer à la promotion des plans, programmes et projets de lutte contre la désertification et de préservation des ressources naturelles et coordonner la participation de l'Agence dans leur mise en œuvre ;
- Coordonner, au niveau national, la mise en œuvre de la convention des Nations Unies sur la Lutte contre la désertification ;
- Assurer la mise en place d'un dispositif de suivi des processus de désertification et des programmes et projets pour y remédier ;
- Participer à la préparation des programmes d'aménagement des bassins versants et de conservation des sols, et en assurer le suivi de l'exécution ;
- Définir les stratégies de protection des forêts contre les adversités (incendies, maladies, parasitisme) et en assurer la mise en œuvre et le suivi ;
- Coordonner les activités de prévention, de détection et de lutte contre les incendies de forêts ;
- Assurer le suivi de la santé et de la vitalité des forêts et définir les mécanismes de veille phytosanitaire ;
- Suivre et coordonner les activités de conservation des eaux et sols au niveau national.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le chef du Département des risques climatiques et environnementaux relève directement du Directeur de la reforestation, des risques climatiques et environnementaux et peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

Le chef du Département des risques climatiques et environnementaux supervise les services suivants :

- Le Service de l'Érosion des Sols ;
- Le Service des incendies de forêts ;
- Le Service de santé de forêts.

EXIGENCES DU POSTE :

- Disposer d'un haut niveau d'enseignement et de la qualification exigible ;
- Avoir occupé un poste de chef de division pendant au moins 02 ans ou un poste de chef de service pendant au moins 06 ans ;
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais.